

AVENANT AU BAIL DU 10 FEVRIER 2016

Entre :

[REDACTED]

Ci-après dénommé le Bailleur
D'UNE PART

Et :

2°) La société LAURIE LUMIERES, Société par Actions simplifiées au capital de 5.388.864 euros, dont le siège social se trouve 4 rue des Tropiques 38130 ECHIROLLES, immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le N° 325 635 266.

Représentée par Mr Frédéric BARBE, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommé le Preneur
D'AUTRE PART

PREAMBULE :

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Paris du 1er février 1989, [REDACTED] propriétaire, né le 24 décembre [REDACTED] a donné à bail à loyer à la société [REDACTED] un local commercial à usage de boutique au rez-de-chaussée, d'environ 125 m² de superficie, formant les LOTS N°47 et 42 du Règlement de copropriété et les 49/1.002èmes des charges communes générales, dépendant d'un immeuble sis à 29, Avenue du Général LECLERC, 92100 BOULOGNE..

Ce bail a été conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives qui ont commencé à courir le 1er février 1989 pour se terminer le 31 janvier 1998.

Suivant exploit d'huissier en date à Boulogne du 06 juin 1997, [REDACTED] a donné congé avec offre de renouvellement à [REDACTED] pour le 1er février 1998.

Par acte sous seing privé en date à Paris du 5 janvier 1998, le Bail précité a été renouvelé pour une nouvelle période de NEUF ANNEES entières et consécutives et le loyer annuel en principal porté à compter du 1er février 1998.

Par acte sous seing privé en date à PARIS du 9 juin 1998, la société [REDACTED] a cédé le fonds de commerce des locaux susvisés à la [REDACTED] ainsi que le droit du bail, pour le temps restant à courir.

Suivant exploit d'huissier en date à Boulogne du 27 juillet 2006, [REDACTED] donné congé avec offre de renouvellement à [REDACTED] et le bail s'est renouvelé.

Suivant exploit d'huissier en date à Boulogne du 29 juillet 2015, [REDACTED] donné congé avec offre de renouvellement à [REDACTED]

[Signature]

Par acte sous seing privé en date à Paris du 10 février 2016, le Bail précité a été renouvelé pour une nouvelle période de NEUF ANNEES entières et consécutives, à compter du 1er février 2016, pour se terminer le 31 janvier 2025.

Par acte sous seing privé en date du 28 juillet 2016, auquel est intervenu le Bailleur [REDACTED] Cuisine a cédé à la société Laurie Lumière ledit droit au bail .

C'est ainsi que les parties sont rapprochées afin de convenir des termes du présent avenant au Bail du 10 février 2016.

IL A AINSI ETE EXPOSE CE QUI SUIIT

Il a été prévu page 5 point 10 que :

« Compte tenu du caractère très large de la destination du bail, le bailleur devra être informé un mois avant toute cession par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception de la nature de l'activité commerciale projetée.

A défaut de remarques de sa part sous huit jours à compter de la réception de ladite notification du projet, il sera réputé avoir agréé le successeur ».

Les parties, pour permettre au bailleur de formuler des remarques, entendent porter le délai à quinze jours (15 jours).

En outre il conviendra d'adresser concomitamment, ladite demande d'information dans le délai d'un mois par mail aux enfants du bailleur aux adresses suivantes :

[REDACTED]

De sorte que le point 10 est ainsi rédigé désormais :

« Compte tenu du caractère très large de la destination du bail, le bailleur devra être informé un mois avant toute cession par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception de la nature de l'activité commerciale projetée, demande qui sera également adressée, concomitamment par mail à ses enfants aux adresses suivantes :

[REDACTED]

A défaut de remarques de sa part sous un délai de 15 jours (quinze jours) à compter de la réception de ladite notification du projet, il sera réputé avoir agréé le successeur ».

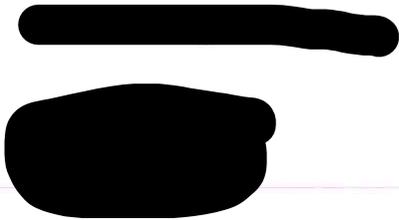
Le reste du bail renouvelé restant inchangé.

Les dispositions du présent Avenant prennent effet à compter de la date de sa signature.

Fait à BOULOGNE

Le 28 juillet 2016

En deux exemplaires originaux



La société LAURIE LUMIERES

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes.

confidential
BOUKSIL Quentin
etude-serrano.com
27 juin 2025, 07:59 EDT